

LES RAQUETTES FFT

ÉPREUVE FÉMININE PAR ÉQUIPES

RÉSERVÉE AUX JOEUSES NON CLASSÉES JUSQU'À 30/4

RÈGLEMENT 2019



LANCEZ-VOUS DANS L'AVENTURE !

RAPPEL

De quoi s'agit-il ?

- Une épreuve féminine par équipes réservée aux joueuses non classées, 40, 30/5 et 30/4.
- Des rencontres sportives constituant une alternative à la compétition homologuée traditionnelle.
- Une animation sportive et conviviale en 4 phases : club, départementale, régionale, puis nationale.

Qui peut participer ?

- Les clubs affiliés, les structures habilitées et les sections Tennis Entreprise.

Une phase club également ouverte aux non-licenciées FFT !

Les clubs qui le souhaitent peuvent ouvrir leur phase club à des joueuses non licenciées FFT. Pour les accompagner, la FFT déclare les événements auprès de son assureur et communique auprès des joueuses de tennis non licenciées concernées qu'elles sont les bienvenues pour participer à leur phase club. Celles-ci n'auront l'obligation d'être licenciées qu'à partir de la phase départementale.



RÈGLEMENT LES RAQUETTES FFT

PHASE CLUB

La phase club a pour objectif de sélectionner les joueuses qui, en équipe, représenteront le club lors des phases suivantes. Un club peut qualifier au maximum 2 équipes.

La phase club est l'occasion de créer une dynamique au sein du club en proposant une formule dédiée aux femmes.

Les clubs ont toute liberté quant au choix du format de jeu proposé.

Il est néanmoins conseillé de privilégier les matchs courts afin de pouvoir en faire plusieurs (matchs de poules, consolantes, format Tournois Multi-Chances/TMC, etc.) en simple et en double, sur une demi-journée au minimum, avec des balles intermédiaires, le tout dans un esprit convivial (animations, repas, remise de prix, etc.).

Les clubs peuvent également se rapprocher du responsable régional du tennis féminin et/ou du conseiller en développement de leur ligue pour être accompagnés et conseillés.



L'équipe du Lagardère Paris Racing (ligue d'Île-de-France), vainqueur de l'édition 2018.

GÉNÉRALITÉS POUR LA PHASE DÉPARTEMENTALE, LA PHASE RÉGIONALE ET LA PHASE NATIONALE

JOUEUSES

- À l'issue de la phase club – autrement dit pour la phase départementale, la phase régionale et la phase nationale –, l'équipe (ou les 2 équipes) retenue(s) est (sont) composée(s) de 4 joueuses qui devront :
 - être impérativement licenciées FFT type « classique compétition » ;
 - être non classées, 40, 30/5 ou 30/4 (au classement intermédiaire de janvier 2019) ;
 - ne jamais avoir été classées 30 ou plus ;
 - être âgées de 18 ans ou plus, à l'exception éventuelle de 2 joueuses maximum pouvant être âgées de 15 à 17 ans (nées entre 2002 et 2004) ;
 - ne pas avoir participé à la phase nationale de l'édition précédente.

COMPOSITION DES ÉQUIPES

- Chaque équipe est composée de 4 joueuses.
- La liste des 4 joueuses doit être communiquée au juge-arbitre avant chaque phase (pas de remplaçante sur la liste).
- Si l'une des joueuses doit être remplacée d'une phase à une autre, la remplaçante doit :
 - être licenciée dans son club au plus tard la veille du début de la phase ;
 - avoir un classement égal ou inférieur à celui de la joueuse remplacée.

SPÉCIFICITÉS POUR LA PHASE DÉPARTEMENTALE

L'organisation de la phase départementale est du ressort de la ligue.

FORMULE

- Par équipes.
- Un set gagnant avec jeu décisif à 6-6 ou match court défini par la ligue.
- Utilisation de balles intermédiaires.
- Pas de tableau à élimination directe.

COMPOSITION DES ÉQUIPES

- Chaque équipe est composée de 4 joueuses. Toutefois, les cas particuliers pourront être soumis au responsable du tennis féminin de la ligue.

SPÉCIFICITÉS POUR LA PHASE RÉGIONALE

L'organisation de la phase régionale est du ressort de la ligue.

FORMULE

- Par équipes.
- Un set gagnant avec jeu décisif à 6-6.
- Utilisation de balles intermédiaires.
- Pas de tableau à élimination directe. La phase régionale doit se dérouler sous forme de poules et/ou sous forme d'un tableau à départ en ligne avec des matchs de classement (ex. : en double).
- à 40A, les avantages sont joués.
- Deux simples et un double.

COMPOSITION DES ÉQUIPES

- Chaque équipe est composée de 4 joueuses : 2 joueuses de simple et 2 joueuses de double.
- La capitaine devra être l'une des 4 joueuses.

RAPPEL : L'inscription de l'équipe pour la phase finale ne pourra être prise en compte que si les renseignements la concernant parvient à la FFT avant le 30 août 2019.



SPÉCIFICITÉS POUR LA PHASE NATIONALE

JOUEUSES

- Les joueuses devront :
 - être en possession de leur attestation de licence 2020 de type « classique compétition » et de leur carte d'identité.

FORMULE

- Par équipes.
- Un set gagnant avec jeu décisif à 6-6.
- Utilisation de balles intermédiaires.
- La phase nationale se déroule sous forme d'un tableau à départ en ligne avec des matchs de classement (en double).
- à 40A, les avantages sont joués.
- Deux simples et un double.
- La compétition étant non homologuée et dans un souci d'organisation, la FFT se réserve le droit de modifier la formule proposée.

Pour toute information complémentaire, contactez le responsable du tennis féminin ou le conseiller en développement de votre ligue et consultez le site FFT www.fft.fr, rubriques « Jouer » et « Animations sportives ».

